

DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI
(PLIE)

Le Conseil Municipal est informé que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est compétente en matière d'insertion via les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), qui offrent un accompagnement individualisé des publics vers l'emploi durable.

La Ville des Pennes-Mirabeau, via son Bureau Municipal de l'Emploi (BME) situé dans les locaux de la Maison France Services, accueille les permanences du PLIE, agit comme prescripteur, et met en œuvre diverses actions d'insertion en direction des publics ciblés. Elle met également des locaux à disposition des intervenants du PLIE.

Dans ce cadre, la commune peut solliciter une subvention auprès de la Métropole pour soutenir ces actions. Un dossier a été transmis en ce sens pour l'année 2025.

Le montant sollicité pour 2025 est de 9 041 €.

Vu l'avis de la commission cohésion sociale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour le fonctionnement du Bureau Municipal de l'Emploi dans le cadre du PLIE ;

- **PRÉCISE** que le montant de la subvention demandée pour 2025 est de 9 041 € ;

- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

- **SE PRONONCE** comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL